



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 03– 2024

Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Declercq (rapporteur), Mme Caetano, MM. Peyron, Jeanbourquin et Landivier ainsi que M. Harnisch (excusé), s'est réunie le lundi 5 février 2024 à la Maison de commune en la présence de MM. Pollien (Syndic), Durussel et Buttin (municipaux). Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis.

La commission s'est ensuite réunie au complet le mercredi 21 février afin de revoir l'ensemble de ce préavis, puis de statuer à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Ce projet figure dans le plan d'investissement actuel pour un montant de CHF 1'500'000, c'est-à-dire bien en-dessous des CHF 3'700'000 proposés pour ce préavis. La différence s'explique par l'ajout d'une salle polyvalente dans le projet.
- L'ensemble du projet (garderie + salle polyvalente) est entièrement financé par la commune. L'AJERCO prendra cependant à sa charge environ 45% des coûts sous forme d'un loyer sur les 30 prochaines années.
- Le financement de la partie à charge de la commune (amortissement et intérêts de la salle polyvalente) est estimé à CHF 86'000 en moyenne, pour autant que la totalité du montant soit empruntée.
- L'impact financier global pour la commune sera en réalité dégressif avec le remboursement progressif de la dette, diminuant d'environ CHF 118'000 lors de la première année jusqu'à atteindre CHF 55'000 lors de la dernière.
- Des locations de la salle polyvalente pourraient couvrir partiellement les frais de fonctionnement.
- Le bâtiment appartiendra à la commune à la fin des 30 ans, mais l'AJERCO pourra continuer à l'utiliser si elle le souhaite, moyennant le remboursement des frais de fonctionnement.

Notre analyse est la suivante :

- La commission des finances ne remet pas en question les besoins d'une garderie, ni d'anticiper l'utilité d'une salle polyvalente.
- Le vote sur l'agrandissement de l'UAPE (Préavis 01-2024) a été soumis au conseil communal un mois seulement avant de donner des détails sur le projet adjacent de la garderie, alors qu'une présentation globale aurait été justifiée. De même, l'aménagement du Bornalet est inconnu à ce jour, mais comporte aussi dans sa version initiale une salle d'utilité communale ainsi qu'une garderie.



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- Dans la globalité, le coût de ces trois projets est conséquent pour la commune, puisqu'ils représentent un investissement global d'environ 12 millions de francs. Avec les nombreux facteurs en jeu sur ces trois projets, l'impact sur la dette par habitant ainsi que sur les impôts est incertain.
- La Municipalité a décidé de partir directement sur un crédit d'investissement pour des raisons de planning. Les chiffres présentés sont en conséquence approximatifs.
- Le résultat de l'étude d'aménagement du site de la Léchire est inconnu à ce jour, alors que les investissements principaux sont déjà soumis au vote aussi bien pour l'UAPE que pour la garderie.
- Malgré l'urgence de la situation, l'expérience passée a montré que les besoins évoluent rapidement et qu'il est donc primordial de ne pas se précipiter afin de les anticiper le mieux possible.

Au vu de l'importance du projet et des montants en jeu, la commission des finances propose de revoir l'ensemble des trois projets de la Léchire et du Bornalet de manière cohérente avec une réflexion globale.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose :

- De renvoyer le préavis 03-2024 « Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire » pour une nouvelle étude.
- De présenter l'ensemble des projets d'aménagement de la Léchire et du Bornalet lors d'un même conseil communal.
- De procéder à un vote au bulletin secret pour ce préavis.

Penthaaz, le 26 février 2024

Le président



Dany Zimmermann

Le rapporteur



Frederic Declercq